www.rhonealpes.fr

CHARTE POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

ENGAGEMENT ET ACTION DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES



Région RhôneAlpes

ÉDITO

« Sur le chantier de ces valeurs toujours neuves, pour ces combats de chaque jour qui se nomment liberté, égalité, fraternité, aucun volontaire n'est de trop », François Mitterrand. La Région Rhône-Alpes a fait sienne cette conviction. Grâce à ce Plan d'actions pour l'égalité des femmes et des hommes en Rhône-Alpes, dans la vie locale mais aussi à la Charte contre les discriminations, grâce à des outils tels que SECURISE'RA, le CARED au féminin, nous tentons au quotidien de réduire les inégalités entre les sexes dans tous les domaines.

Il s'agit de poursuivre un combat entamé il y a plus de deux siècles. Celui-ci ne doit pas rester exclusivement féminin parce que les injustices à combattre comme les progrès à réaliser concernent la société dans son ensemble. C'est l'avenir de notre pacte républicain qui est en jeu comme celui de notre démocratie dont l'égalité est une composante imprescriptible. Bien sûr certaines lois ont déjà été écrites pour la parité dans la vie politique comme pour l'égalité professionnelle mais force est de constater que cela ne suffit pas. Il faut aujourd'hui faire mieux, faire plus et faire vite…

En Rhône-Alpes nous sommes convaincus que le changement commence d'abord par soi-même. Cela vaut pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Notre collectivité veut en être un acteur déterminé et exemplaire, en mobilisant les citoyen-ne-s partout sur le territoire régional, en intégrant l'égalité à toutes ses politiques publiques mais aussi en tant qu'employeur.

Simone de Beauvoir écrivait dans *Le deuxième sexe* : « Il est très difficile à une femme d'agir en égale de l'homme tant que cette égalité n'est pas universellement reconnue et concrètement réalisée ». À l'aide de ce Plan d'actions pour l'égalité des femmes et des hommes en Rhône-Alpes, notre Région entend, à son échelle, contribuer à atteindre cet objectif.

Jean-Jack Queyranne
Président de la Région Rhône-Alpes
Ancien Ministre

AVANT-PROPOS

Le pouvoir a-t-il un sexe ? Telle est la question posée par la Région Rhône-Alpes à l'occasion de la deuxième édition de la Quinzaine pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

La collectivité s'intéresse de près à cette question avec, depuis 2010, une politique régionale dédiée, la création d'une délégation et d'un budget spécifique. Pour sa part, le Conseil économique, social et environnemental régional se mobilise également sur cette question avec un groupe de travail qui intègre le sujet.

Pourquoi la Région s'est-elle emparée de cette question ?

D'une part, la loi ne suffit pas. Si des textes existent pour garantir et défendre l'égalité entre les femmes et les hommes, ils se heurtent souvent à la réalité du quotidien. D'autre part, nous savons que la loi ne peut pas tout dans l'évolution des représentations sociales, les stéréotypes et les mentalités. Nous le voyons dans le domaine de l'emploi où les clichés ont la vie dure !

La Région, parce qu'elle intervient dans la vie quotidienne, a ainsi un rôle primordial à jouer dans la sensibilisation et la transformation des pratiques.
Elle agit sur trois grands axes et aspire à être :

- actrice de l'égalité femmes-hommes, fédératrice sur les territoires
- déterminée à intégrer l'égalité dans ses politiques publiques
- employeuse exemplaire.

Le Plan d'actions, présenté dans ce document, explique les intentions et témoigne de la volonté régionale de lutter contre les préjugés.

La mise en œuvre et le suivi du Plan d'actions seront réalisés annuellement. Il sera actualisé dans trois ans pour garantir un ancrage dans le quotidien.

Cécile Cukierman
Conseillère spéciale régionale déléguée à l'égalité entre les femmes et les hommes,
Sénatrice de la Loire

LA RÉGION, ACTRICE
DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, FÉDÉRATRICE DANS LES TERRITOIRES

1. Agir au plus près des citoyen-ne-s de Rhône-Alpes

Présents dans chacun des huit départements, les Espaces Rhône-Alpes sont des relais territoriaux des politiques régionales pour l'ensemble des citoyen-ne-s. Tout au long de l'année, ils coordonnent et animent les réseaux d'associations et les collectivités qui œuvrent pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Ils participent ainsi au changement sociétal initié par la Région.

La Région s'engage à :

- **Accueillir dans les ERA des manifestations de sensibilisation** (débats, spectacles…) durant la Quinzaine pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

QUINZAINE POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Durant 15 jours, chaque année au mois d'octobre sur tout le territoire, associations, collectivités et partenaires sociaux, débattent, exposent, présentent et valorisent un de leurs projets ayant pour sujet une thématique liée à l'égalité entre les femmes et les hommes. L'objectif de cette Quinzaine : apporter une lisibilité des actions égalité en Rhône-Alpes et aider à la mise en réseau des actrices et acteurs du sujet.

2. Donner la parole aux Rhônalpin-e-s

En mars 2009, la Région a interrogé les Rhônalpin-e-s sur la démocratie participative et ses conséquences sur l'égalité sociale et citoyenne entre les femmes et les hommes.

Au printemps 2011, des Rhônalpin-e-s réuni-e-s en Atelier citoyen ont produit un avis sur le contenu du Plan d'actions en construction. Ces exercices à la production riche ont montré l'intérêt d'interroger les femmes et les hommes sur leur place dans le processus démocratique. La parité reste un objectif pour la Région, notamment dans les panels interrogés dans le cadre d'initiatives de démocratie participative, et en particulier pour le tirage au sort des Ateliers citoyens et la représentation des usagers dans les Comités de ligne.

La Région s'engage à :

- **Organiser chaque année une Quinzaine pour l'égalité,** qui permettra de mettre en valeur différentes initiatives agissant dans le sens de l'égalité.

3. Bousculer les stéréotypes dans l'évaluation des politiques régionales et dans sa communication

Depuis de nombreuses années, la Région évalue ses politiques publiques et sa communication. Elle est un relais important de sensibilisation, notamment auprès du jeune public.

La Région s'engage à :

- **Intégrer progressivement la notion de genre dans cette démarche.**

- **Pratiquer une communication égalitaire,** prenant en compte l'égalité entre les femmes et les hommes dans chaque outil de communication.

- **Valoriser davantage l'égalité entre les femmes et les hommes dans sa communication interne et externe (campagnes formation, TER…)** en veillant notamment aux formulations afin que les deux sexes se sentent concernés.

- **Concevoir et réaliser des outils de communication et des événements** prenant en compte l'égalité entre les femmes et les hommes et veillant à la représentation des deux sexes, hors de tout stéréotype (par exemple : intervenant/intervenante, hôte/ hôtesse…).

LA RÉGION, DÉTERMINÉE
À INTÉGRER L'ÉGALITÉ DANS SES POLITIQUES PUBLIQUES

1. L'égalité professionnelle en Rhône-Alpes

A. L'égalité, facteur de développement économique

Dans sa stratégie régionale de développement économique et d'innovation, la Région Rhône-Alpes a inscrit l'égalité entre les femmes et les hommes comme un facteur de développement économique et social. Il s'agit d'un objectif transversal à l'ensemble de ses politiques économiques.

L'accompagnement à la création ou à la reprise d'entreprise, l'accès aux prêts d'honneur ou de caution pour l'obtention d'un prêt bancaire sont autant de leviers pour l'activité économique et sociale des femmes.

La Région s'engage à :

- **Dresser un bilan par genre de l'accès aux dispositifs économiques.**
- **Inciter les partenaires à accompagner davantage les femmes** lors des conventionnements avec les organismes privés accompagnant la création d'entreprise.

Le chômage et le temps partiel concernent davantage les femmes, qu'ils soient subis ou choisis. Leur situation en est d'autant plus précaire, accentuée dans certains cas par la monoparentalité. Retrouver un emploi est une nécessité pour ces femmes, synonyme de leur indépendance économique et sociale. Seulement, cette étape s'apparente encore trop au parcours du combattant, notamment pour celles qui ont interrompu leur carrière pour élever leurs enfants. La garde des enfants et la mobilité restent deux freins majeurs pour le retour à l'emploi.

La Région a mis en place le CARED (Contrat d'Aide et de Retour à l'Emploi Durable) au féminin qui prévoit une aide à la garde d'enfant ou à la mobilité lorsqu'une femme reprend une activité après un congé maternel ou parental.

La Région s'engage à :

- **Faire le bilan de la mobilisation de cette mesure.**
- **Dans le cadre des travaux du SPRF (Service Public Régional de la Formation), mettre en discussion la question des freins** tels que la représentation sexuée des métiers et travailler à la réalisation d'outils (CARED au féminin ou autre) permettant de les lever, en coordination avec les outils proposés par les autres partenaires (Pôle Emploi, Départements...).

B. Des entreprises engagées

Proactive et responsable, la Région veillera à ce que les entreprises bénéficiaires de fonds publics s'engagent pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

La charte d'engagement réciproque — votée en 2011 et testée en 2012 sur plusieurs dispositifs d'aides économiques alloués aux entreprises — prévoit que l'entreprise bénéficiaire de l'aide s'engage à développer des actions visant l'égalité entre les femmes et les hommes.

La Région s'engage à :

- **Aller plus loin et demander à l'entreprise un bilan de situation comparée,** adossé à la convention attributive de subvention.

C. L'égalité, facteur d'innovation sociale

Cet objectif transversal doit également jouer pleinement son rôle d'innovation sociale.

Réunions tardives, longues plages de travail… la place des femmes dans l'entreprise renvoie à des choix organisationnels qui, souvent, ne leur sont pas favorables. La mise en place d'une organisation respectant davantage l'articulation entre vie professionnelle et vie privée serait bénéfique pour toutes et tous. Elle permettrait aux hommes de

s'investir plus dans leur vie familiale — une revendication croissante de leur part — et à toutes et tous de favoriser la pratique de loisirs ou engagements associatifs.

Compétente en matière de développement économique, la Région peut inciter les partenaires sociaux à réfléchir à cette question.

Des initiatives sont déjà en cours : au travers d'actions collectives innovantes visant l'égalité professionnelle mais aussi d'un soutien à ARAVIS (Agence Régionale de l'Innovation Sociale en Rhône-Alpes) pour repérer, accompagner et capitaliser les pratiques vertueuses. Elles interviennent dans un contexte de renforcement des obligations légales pour les entreprises sur ces sujets (mesures relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes de la loi sur la réforme des retraites de 2011).

La Région s'engage à :

- **Inscrire la thématique de l'égalité professionnelle dans chacune des conventions annuelles de dialogue social,** (réalisant ainsi une avancée impulsée par les partenaires sociaux) avec un bilan annuel partagé entre les organisations syndicales de salarié-e-s et patronales.

La question de l'égalité entre les femmes et les hommes se pose aussi dans les engagements bénévoles des corps intermédiaires.

La Région s'engage à :

- **Soutenir des actions collectives innovantes, favorisant l'implication des femmes dans les syndicats.**

La MAREP (Mission d'Animation Régionale pour l'Egalité Professionnelle) réunit l'État, la Région, les partenaires sociaux, le PRAO (Pôle Rhône-Alpes de l'Orientation), le Rectorat et le CESER (Conseil Economique, Social et Environnemental Régional), ce dernier continuant à travailler la question au sein du groupe de travail « égalité des chances ».

La Région s'engage à :

- **Promouvoir et accompagner davantage les initiatives pour l'égalité professionnelle dans l'entreprise, les branches professionnelles et les territoires de la région avec la MAREP.**

D. Avec les CTEF

Dans les territoires, avec le plan régional pour l'emploi et l'accord de territorialisation des politiques emploi-formation, la Région continuera à agir à travers ses 27 CTEF (Contrats Territoriaux Emploi Formation).

Les CTEF existent depuis 2005. Ils sont pilotés par des élu-e-s régionaux-ales, chargé-e-s de mettre en œuvre les politiques sur leur territoire. Leur gouvernance a été renouvelée et une meilleure articulation des enjeux économiques, d'emploi et de formation a été mise en place. La stratégie de chaque territoire est établie à partir d'un diagnostic partagé par l'ensemble des membres du comité stratégique (État, Région et partenaires sociaux). Plusieurs CTEF établissent déjà un diagnostic genré concernant la situation économique et sociale, l'accès aux formations et à l'emploi.

La Région s'engage à :

- **Généraliser la pratique du diagnostic genré** sur l'ensemble du territoire. Les CTEF sont des lieux privilégiés pour expérimenter des projets visant l'égalité entre les femmes et les hommes, tant au niveau de l'accès aux formations que de l'embauche de femmes dans les entreprises. C'est un des axes de travail de la convention régionale avec ARAVIS, expérimenté en 2012 auprès de 4 territoires.

La Région s'engage à :

- **Diffuser l'action sur d'autres territoires et, à terme, inscrire la thématique de l'égalité dans tous les plans d'actions des CTEF.** Les travaux d'expérimentation en phase de démarrage en 2012 se poursuivront sur 2013. Après évaluation, ces travaux pourront être démultipliés en 2014.

- **Favoriser l'entreprenariat féminin, en facilitant l'accès aux outils financiers** grâce au partenariat avec le réseau France Active et par le biais du concours Initiatives O'féminin aidant les créatrices d'entreprises.

- **Intégrer la question de l'égalité professionnelle aux travaux menés au sein des CEP** (Contrats d'Etudes Prospectives).

- **Cibler des actions de lutte contre les inégalités pour le COEF** (Contrat d'Objectifs Emploi Formation). Par exemple, la convention cadre de partenariat pour la mixité et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les transports en Rhône-Alpes signée entre l'ALTRA (Académie Logistique des Transports en Rhône-Alpes), la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité, la Direccte, la Région Rhône-Alpes, l'OPCA Transport et le pôle emploi Rhône-Alpes.

- **Sensibiliser les organisations patronales à l'égalité professionnelle, animer** des partenariats locaux dans le cadre des CTEF, réaliser une charte de lutte contre les discriminations et la diffuser au sein des entreprises, **encourager** l'action des partenaires sociaux dans les entreprises privées et les structures publiques.

2. L'égalité, du CFA à l'université en passant par les lycées

Les actions telles que le Mondial des métiers, la Semaine de l'Apprentissage et de l'Enseignement professionnel, les forums des métiers et les salons de l'apprentissage sont des vecteurs d'information et d'aide à l'orientation des jeunes.

MONDIAL DES MÉTIERS

Chaque année, la Région invite lycéen-ne-s et collégien-ne-s de Rhône-Alpes à rencontrer des professionnel-le-s et découvrir leurs activités. Le Mondial des métiers a pour but d'informer et de sensibiliser les jeunes grâce à une trentaine de secteurs d'activités représentés et plus de 100 métiers en démonstration.

La Région s'engage à :

- **Informer et sensibiliser les jeunes,** dès les premières phases de leur orientation, par un travail sur l'élargissement des choix et une remise en question des normes usuelles du masculin et du féminin.

- **Encourager les projets pédagogiques** pour le respect du corps de chacun-e, sur le genre ou l'égalité, contre les violences sexistes à travers le nouvel appel à projets éducatif régional (CFA et lycées).

- **Promouvoir la place des femmes dans les études supérieures :** intervention dans les lycées et constitution d'un réseau encourageant les jeunes filles à suivre des études techniques et scientifiques.

- **Favoriser à l'université les études et recherches comportant une approche du genre.**

- **Sensibiliser et former le personnel enseignant, les formatrices et formateurs de CFA ainsi que les acteurs-trices de l'orientation scolaire.**

3. La place de chacun-e dans les déplacements

Horaires, sécurité dans les transports en commun, accessibilité… le récent rapport de l'OCDE a montré que femmes et hommes n'envisagent pas de la même façon leurs déplacements quotidiens. Il est donc nécessaire d'analyser ces usages différenciés et d'en mesurer les impacts : accès aux différents modes, coût, caractéristiques de déplacement, qualité du transport… La Région porte attention à la parité dans la représentation du public dans les Comités de ligne.

La Région s'engage à :

- **Intégrer la notion de genre dans les études conduites sur la mobilité** afin de mieux comprendre le comportement des usagers selon leur sexe et la composition familiale.

- **Prendre en compte les temps de vie dans la mise en place des horaires des TER et services en gare** afin de mieux articuler vie de famille, vie professionnelle et usage des transports.

- **Améliorer l'accessibilité du TER aux poussettes et aux familles** et réfléchir à la mise en place d'une tarification « famille ».

Les femmes ressentent davantage d'insécurité dans les transports en heures creuses et en soirée. Minimiser ce sentiment passe par une présence humaine, des éclairages, une surveillance et des contrôles accrus dans les gares et points d'arrêt et une sensibilisation à l'insécurité, dans le cadre du suivi du plan d'actions de la SNCF et de l'aménagement des gares.

La Région s'engage à :

- **Porter attention aux sites et proposer des aménagements plus humains, contribuant à diminuer le sentiment d'insécurité dans les transports.**

4. Affirmer l'égalité entre les femmes et les hommes pour un véritable développement durable de nos territoires.

Cette affirmation concerne l'ensemble des territoires rhônalpins, qu'ils soient urbains ou ruraux, et particulièrement montagnards. En matière de territoires urbains, sont particulièrement concernés les cinq axes prioritaires retenus pour décliner l'intervention régionale dans les programmations des CUCS (Contrats Urbains de Cohésion Sociale). Une attention particulière sera donnée aux actions de lutte contre les discriminations. La Région s'engage à :

- **Prendre en compte l'égalité dans les projets et dans l'accompagnement des CUCS, dans la nouvelle politique délibérée en 2014.**

- **Poursuivre l'appel à projets en agriculture et en milieu rural qui visent à soutenir l'émergence et la conduite d'expériences innovantes pour promouvoir l'égalité femmes - hommes en agriculture et milieu rural et mobiliser les professionnels sur les thématiques liées au travail et à l'emploi.**

- **Prendre en compte les attentes des futur-e-s habitant-e-s pour réussir la montagne de demain,** au travers du processus Montagne 2040.

Au chapitre de la saisonnalité, la Région souhaite refondre la politique de l'égalité en 2012. L'égalité entre les femmes et les hommes doit y prendre toute sa place.

La Région s'engage à :

- **Intégrer la dimension d'égalité femmes-hommes dans la politique de la saisonnalité.**

- **Réfléchir aux conditions de vie et de travail des salariées saisonnières** et, plus globalement, de toutes les personnes exerçant une activité saisonnière dans le secteur du tourisme, qu'elles soient salariées ou employeuses.

- **Mieux inciter à l'intégration de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les projets présentés dans le cadre des contrats territoriaux** initiés par la Région tels que CDDRA (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes) et CFAC (Convention de Fonctionnement d'Agglomération et de Centralité).

5. Avec la jeunesse, le respect de toutes et de tous

La Région s'engage à :

- **Analyser la répartition des activités culturelles et sportives selon le sexe,** au regard de la consommation d'avantages de la carte M'Ra. Agir en faveur d'un meilleur équilibre des pratiques.

- **Intégrer la notion d'égalité dans le règlement et la fiche d'analyse pour le soutien des Projets citoyens des jeunes** et veiller à la mixité des équipes porteuses de projets.

- **Sensibiliser les jeunes et favoriser la prévention des violences dans leurs relations amoureuses.**

- **Promouvoir pour et par les jeunes des relations de respect, d'égalité, de mixité, de solidarité et encourager les comportements citoyens et responsables entre les filles et les garçons,** en soutenant par exemple des manifestations comme le Printemps de la Jupe et du Respect.

LE PRINTEMPS DE LA JUPE ET DU RESPECT

Des jeunes s'investissent dans des actions pour favoriser la prise de conscience sur la thématique du respect entre les filles et les garçons : rumeurs, irrespect, agressions, violences verbales et/ou sexuelles… Chaque année, ce sont plusieurs dizaines de structures, investies et parrainées et plusieurs centaines de jeunes qui bénéficient d'actions diverses. Ce projet est né d'une volonté de jeunes. Ils souhaitaient (ré) agir avec leurs mots, leurs motivations. Pleinement investis dans des actions très diverses, ces jeunes de tous horizons (collégien-ne-s, lycéen-ne-s, apprenti-e-s, étudiant-e-s, jeunes professionnel-le-s, etc.) conçoivent et réalisent des supports d'expression afin de sensibiliser d'autres jeunes, ainsi que le « grand public », sur le thème du respect.

6. La culture pour toutes et tous

Entre 2006 et 2009, le ministère de la Culture a commandé à Reine Prat, chargée de mission pour l'égalité, plusieurs rapports sur la question de la parité dans le spectacle vivant. Ceux-ci ont révélé de fortes et préoccupantes inégalités entre les hommes et les femmes dans la profession qui induisent un fonctionnement préjudiciable à la vitalité du secteur. En effet, il est constaté que :

- 84 % des théâtres cofinancés par l'État sont dirigés par des hommes,
- 85 % des textes joués sont écrits par des hommes,
- 78 % des spectacles mis en scène sont créés par des hommes.

La situation en Rhône-Alpes est semblable à l'ensemble de la France. Ce constat a amené différent-e-s acteurs-trices du monde artistique et culturel à se saisir de cette question de la parité professionnelle. Agissant en particulier sur les représentations et les préjugés, des actions ont commencé à être mises en œuvre avec pour objectif la modification en profondeur des pratiques professionnelles que ce soit dans les modes de gouvernance, dans les moyens de production, dans l'accès à la diffusion ou l'adaptation de l'offre de formation.

La Région s'engage à :

- **Prendre en compte l'égalité dans les formations culturelles initiales et continues.**

- **Encourager l'égalité et la mixité dans le spectacle vivant avec les organismes concernés,** avec l'objectif de faire progresser le nombre d'auteures jouées, de metteuses en scène financées et la part de femmes dans les CA des organismes culturels régionaux.

- **Sensibiliser les programmateurs-trices de festivals financés par la Région** à la question de l'égalité afin d'obtenir des programmations plus égalitaires.

- **Produire un guide des femmes artistes et techniciennes** (métiers du livre, arts plastiques, visuels et du spectacle vivant).

7. Une Région sportive qui soutient la pratique sportive et l'engagement bénévole des femmes et des hommes

La Région s'engage à :

- **Concourir à l'augmentation de la pratique sportive féminine** notamment licenciée, du sport de masse au Haut Niveau, et un meilleur équilibre femmes-hommes des pratiques dans chaque discipline grâce aux Contrats d'Objectifs signés avec les 104 ligues et comités régionaux sportifs. La pratique sportive féminine est également encouragée et valorisée à travers la Team Rhône-Alpes pour le sport de haut niveau et le dispositif PEPS associations pour la pratique du plus grand nombre. **Chiffres-clés :** en 2012 en Rhône-Alpes, **34 % de femmes sportives licenciées** et **40 % dans le sport scolaire** UNSS / UGSEL.

- **Soutenir l'engagement bénévole et la prise de responsabilité des femmes dans les associations sportives.** Le nombre de femmes membres du comité directeur d'une ligue est un critère incitatif de pondération du partenariat régional. Chaque

saison, des femmes engagées dans les associations sportives sont invitées à assister à des rencontres sportives afin de valoriser leur engagement bénévole. **Chiffres-clés : 9 femmes présidentes de ligues et comités régionaux sportifs** contre 104 hommes, **23% de femmes membres de comité directeur au sein des ligues.**

8. L'égalité dans l'environnement et la santé

La Région s'engage à :

- **Sensibiliser les entreprises bénéficiant des aides régionales pour le management de l'environnement et les inciter à réfléchir** à l'égalité entre les femmes et les hommes.
- **Établir un diagnostic sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le domaine de la santé – environnement.**
- **Assurer un accès gratuit et anonyme à la contraception et à l'information sur les infections sexuellement transmissibles pour les jeunes Rhônalpin-e-s** détenteur-trice-s de la carte M'Ra, via le Pass contraception.

9. Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes en Europe et à l'international

Les programmes européens 2014–2020 sont en cours d'élaboration. Les actions qui en découlent seront connues à la mi-2013. Pour autant, l'égalité entre les femmes et les hommes est une priorité transversale de la Commission européenne pour les futurs programmes européens.

La Région s'engage à :

- **Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et s'assurer qu'elle figure dans les projets soutenus par les fonds européens.** Dans le cadre du partenariat avec les 4 Moteurs pour l'Europe (Bade-Wurtemberg, Lombardie, Catalogne, Rhône-Alpes), la Région participe au développement de projets communs dans les domaines d'économie, de recherche, d'enseignement supérieur et de culture.

La Région s'engage à :

- **Inscrire la thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes** dans les travaux et les réflexions conduits dans cette instance.
- **Élargir à l'échelle européenne l'appel à projets en agriculture et en milieu rural.**

Au plan international, les actions prendront plusieurs formes.

La Région s'engage à :

- **Créer une plateforme spécifique égalité entre les femmes et les hommes,** comme outil de mutualisation et de concertation des organismes et associations en Rhône-Alpes à l'international.
- **Lier aide internationale et égalité entre les femmes et les hommes :** les entreprises rhônalpines doivent favoriser l'égalité dans les pays où la Région déploie des coopérations.

10. L'engagement associatif pour toutes et tous

La Région s'engage à :

- **Sensibiliser les associations** qui n'observent pas l'égalité entre les femmes et les hommes.
- **Favoriser la diffusion de bonnes pratiques dans les réseaux.**
- **Former les bénévoles sur l'importance de la parité comme élément de gouvernance associative.**
- **Former les femmes bénévoles pour faciliter leur accès à des postes de responsabilité.**
- **Promouvoir et encourager les associations de défense des droits des femmes et de lutte contre les discriminations.**

LA RÉGION RESPONSABLE,
EMPLOYEUSE EXEMPLAIRE

L'égalité professionnelle au Conseil régional passera par plusieurs mesures :

La Région s'engage à :

- **Faire bénéficier les agent-e-s de la crèche inter-entreprises** en cours d'ouverture à Confluence (25 places).

- **Mettre en place des mesures pour articuler les temps de vie et la prise de responsabilités par toutes et tous** (par exemple, une charte des heures de réunion).

- **Obtenir le label Égalité professionnelle de l'Afnor** qui récompense les pratiques exemplaires en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce label décerné par l'Afnor récompense les pratiques exemplaires des entreprises et institutions publiques en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il est attribué selon trois critères :

- la prise en compte de l'égalité professionnelle dans les relations sociales, l'information et la culture de l'organisme,
- l'égalité dans la gestion des ressources humaines et le management,
- l'égalité par la prise en compte de la parentalité dans le cadre professionnel.

À ce jour, 47 entreprises et collectivités ont obtenu ce label dont les Régions Bretagne et Picardie. La direction des Ressources humaines a intégré depuis de nombreuses années cette préoccupation dans ses actions. Il s'agit désormais de valoriser les pratiques exemplaires existantes et de développer cette thématique dans les différents domaines d'intervention des Ressources humaines (formation, recrutement, gestion des parcours professionnels, culture interne) en cohérence avec l'impulsion du projet d'administration Dynamique Confluence.
En outre, un Atelier Citoyen a formulé des propositions portant sur l'action du Conseil régional en tant qu'employeur. Certaines d'entre elles seront intégrées dans les actions qui permettront d'obtenir le label.

L'accent sera particulièrement mis sur la sensibilisation et la formation des agent-e-s. Il s'agira de :

- **Sensibiliser chaque agent-e à la politique de genre de la Région.**

- **Inscrire dans le plan de formation des sessions de sensibilisation à la politique de genre et d'égalité entre les femmes et les hommes.**

www.rhonealpes.fr



Région RhôneAlpes

1 esplanade François-Mitterrand
CS 20033
69269 Lyon Cedex 02
Téléphone : 04 26 73 40 00

Septembre 2012